



Aide financière du patron transformée en avance sur salaire

Par **lolocerise75**, le **03/07/2012** à **09:12**

Bonjour,
Mon patron m'a fait 1 chèque en complément d'une promesse d'augmentation de salaire au mois de février d'un montant de 250€ et au mois de mai un chèque de 1000€ pour me demander pardon et m'aider à faire face aux difficultés bancaires qui ont suivi un arrêt de travail d'un mois suite à une violente agression de sa part relatif à un refus de ses avances sexuelles... étant donné qu'il a recommencé, je suis de nouveau en arrêt maladie et cela depuis le 16 mai seulement, il refuse de me payer mon salaire du 1er au 16 prétextant que c'est moi qui lui doit de l'argent et m'annonce par courrier simple que ces deux chèques représentent une avance à déduire...Mais je n'ai jamais voulu d'avance et je n'ai jamais demandé d'acompte, mon salaire a toujours été le même sur mon bulletin de salaire et rien n'a jamais été déduit. Que puis-je faire que puis-je lui répondre ?, certes j'ai encaissé les chèques mais dans ce cas il doit me fournir des bulletins correspondant ? Non ?
Merci

Par **pat76**, le **03/07/2012** à **18:16**

Bonjour
Vous lui réclamez par lettre recommandée avec avis de réception qu'il vous envoie dans les 5 jours au plus tard à la réception de votre lettre, les bulletins de salaire correspondant aux montants des chèques qu'il vous a remis au mois de février et au mois de mai.
Vous précisez qu'il devait vous remettre obligatoirement des bulletins de salaires correspondant exactement aux sommes qui vous auraient été payées au mois de février et mai 2012 puisque la somme de 250 euros du mois de février et celle de 1000 euros du mois de mai n'apparaissent pas sur les bulletins de salaire en votre possession.
Vous indiquez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous saisirez le Conseil des

Prud'hommes en référé pour faire valoir vos droits.
Vous garderez une copie de votre lettre.
Quand doit se terminer votre arrêt maladie?